

Réunion du Comité Technique conjoint INRA – IRSTEA du 17 mai 2019

Trois motions présentées par les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST (IRSTEA et INRA), CGT-INRA, FO-ESR (IRSTEA), SNTRS-CGT (IRSTEA)

1) Motion « budget »

Dans votre rapport en date du 11 octobre remis aux ministres de tutelle, vous aviez chiffré les besoins de financement complémentaires de l'Etat que vous considériez comme indispensables pour réaliser la fusion des deux instituts :

- Au minimum 12 M€ pour faire face à des dépenses ponctuelles dès 2018 / 2019 (6,5 à 7.7 M€ pour les réparations des dégâts subis par les bâtiments de l'IRSTEA à Montpellier, 5,9 M€ pour les « prestations d'accompagnement », la convergence des SI et l'animation scientifique)
- 4,8 M€ chaque année pour réaliser l'alignement vers le haut des dépenses récurrentes (2,4 M€ pour la convergence des régimes indemnitaires, 2,4 M€ pour la convergence des crédits de soutien de base aux unités de recherche), sans compter les dépenses structurelles d'entretien du parc immobilier (non chiffrées).

Rappelons que le soutien de base délégué aux unités IRSTEA est très nettement inférieur à celui assuré par l'Inra (7% contre 17% de leur budget en 2018). Si cette somme n'est pas garantie, quelles conséquences ? Aligner vers le bas les unités INRA ou continuer à maintenir les disparités ou encore trouver des économies ailleurs, sur le personnel par exemple ? Rappelons également que vous aviez dit aussi qu'il fallait que l'Etat finance la totalité des 6,5 à 7,7 M€ indispensables pour les réparations du centre IRSTEA de Montpellier, faute de quoi le risque serait de rendre le budget du nouvel institut « non viable » ?

Or qu'avez-vous obtenu ? Une dotation de 4 M€ pour « couvrir les dépenses spécifiques du projet » (dont 2 M€ pour le cabinet de consultant) ! Et il n'y aura rien de plus : dans leur lettre du 15 mars 2019 les ministres de tutelle confirment que la fusion devra se faire à budget constant. Car « budget consolidé », cela veut dire la somme des deux budgets actuels, jugés déjà très largement insuffisants tant en fonctionnement qu'en emplois titulaires.

Cela signifie très clairement que l'Etablissement devra assumer seul le coût de la fusion : il aura le choix entre déshabiller Pierre pour habiller Paul, faire un plan d'économies (concrètement un plan de réduction d'emplois) ou laisser perdurer un institut à deux vitesses. Laquelle de ces « solutions » avez-vous l'intention de mettre en œuvre ? Le personnel aimerait le savoir !

Pour notre part, nous ne pouvons accepter aucune de ces perspectives. En fait de « soutien marqué », il s'agit plutôt d'une fuite des ministres de tutelle devant leurs responsabilités !

Le CT conjoint réaffirme qu'il juge indispensable une rallonge budgétaire conséquente de l'Etat pour faire face aux besoins pérennes (investissements et entretiens immobiliers, budgets de fonctionnement, masse salariale...) et aux besoins ponctuels liés à la fusion.

Le CT conjoint considère que pour être à la hauteur des ambitions affichées en matière de recherche environnementale pour l'INRAAE, devrait s'y ajouter aussi une transformation des

financements sur contrats – d'origine publique essentiellement - de la recherche environnementale de l'IRSTEA en un financement budgétaire sur la subvention du ministère de la recherche. Il est en effet scandaleux – et contradictoire avec les préoccupations environnementales affichées aujourd'hui par tous les responsables politiques – que la recherche dans le domaine de l'environnement ne soit toujours pas financée par le budget du MESRI au même titre que tous les autres domaines de recherche (santé, informatique, agronomie...) et doive se faire financer via des contrats aléatoires par les directions du MTES ou ses agences (AFB, ADEME...) qui ne financent pas les charges structurelles et sont soumises aux contraintes budgétaires de ces financeurs. Cela ne peut plus durer : la recherche environnementale – et l'ensemble des activités qui ont été développées à l'IRSTEA - doivent elles aussi être financées par la subvention du ministère de la recherche, sinon les ambitions affichées pour l'INRAAE ne seront que de la poudre aux yeux.

Le CT conjoint rappelle également que de fortes disparités de traitement existent entre établissements d'enseignement supérieur et EPST, et entre EPST, au niveau des subventions de l'Etat :

- le GVT (glissement vieillesse technicité) est pris en charge par l'Etat dans les universités et pas dans les EPST

- les crédits de fonctionnement alloués aux EPST varient dans des proportions importantes : le CNRS reçoit en crédits de fonctionnement 25% de la masse salariale limitative, l'INRA 17,6%, l'IRSTEA 8,7%...

Rien ne justifie de telles disparités au sein des établissements de l'ESR, d'autant que l'argent existe pour le financement à hauteur des besoins d'une recherche publique indépendante, en rapatriant vers les organismes les fonds attribués à l'ANR comme au PIA et au Crédit d'impôt recherche, "niche fiscale" pour le patronat à hauteur de 6 Mds d'euros par an... soit bien plus que le budget "consolidé" promis à l'Institut unifié.

Le CT conjoint vous demande de transmettre cette motion, ainsi que les suivantes, aux conseils d'administration des deux EPST.

Motion adoptée par le CT conjoint à l'unanimité des représentants du personnel présents :

IRSTEA : 6 SUD-Recherche-EPST, 2 FO-ESR, 1 SNTRS-CGT

INRA : 4 CFDT-INRA, 3 CGT-INRA, 2 SUD-Recherche-EPST, 1 CFTC-INRA

2) Motion « tutelle Environnement »

L'EPST fusionné est présenté comme issu d'une réflexion sur "les recherches dédiées à l'environnement et à l'agriculture". L'objectif affiché est que soient confortées ses missions dans le domaine de l'Environnement ; l'Établissement prendrait le nom d'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAAE).

Il serait anormal que cette évolution se fasse sans une implication forte du ministère en charge de l'environnement et qu'elle soit uniquement confiée à la responsabilité politique

des ministres de la Recherche et de l'Agriculture. Cela risque de lui enlever de sa crédibilité tant au sein de l'institut qu'au niveau de nos concitoyens.

Le CT conjoint réitère fortement sa demande que le Ministre en charge de l'Environnement soit co-tutelle du nouvel Etablissement et soit associé à son processus de construction. Il demande que l'article R831-1 du décret organique soit modifié en conséquence.

Motion adoptée par le CT conjoint à l'unanimité des représentants du personnel présents :

IRSTEA : 6 SUD-Recherche-EPST, 2 FO-ESR, 1 SNTRS-CGT

INRA : 4 CFDT-INRA, 3 CGT-INRA, 2 SUD-Recherche-EPST, 1 CFTC-INRA

3) Motion « report de la date d'entrée en vigueur de la fusion »

Le CT conjoint demande que la création effective de l'Institut unifié soit repoussée d'au moins un an et la date d'entrée en vigueur des décrets modifiée en conséquence. La date du 1er janvier 2020 est en effet incompatible avec le temps nécessaire pour mener un débat collectif sérieux, et impliquant tous les personnels, sur les multiples questions que pose cette opération de fusion et au gouvernement pour y apporter les réponses adéquates.

Motion adoptée par le CT conjoint INRA-IRSTEA par :

15 voix POUR

IRSTEA : 6 SUD-Recherche-EPST, 2 FO-ESR, 1 SNTRS-CGT

INRA : 3 CGT-INRA, 2 SUD-Recherche-EPST, 1 CFTC-INRA

Et 4 « ABSTENTION » : 4 CFDT-INRA